

Attestation de moralité pour un enseignant.

Numéro d'inventaire : 1979.09362

Auteur(s) : Pierre Antoine Victor de Lanneau de Marey

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1809

Description : Feuillet à l'en-tête de l'Institution Sainte-Barbe. Griffes de couleur rouge dans le coin supérieur gauche. Cachet de l'établissement dans la partie inférieure de la feuille.

Mesures : hauteur : 248 mm ; largeur : 200 mm

Notes : Lanneau de Marey (Pierre-Antoine-Victor de): fondateur du collège Ste Barbe (1758-1830). Attestation de bonne conduite, de régularité et de moralité pour M. Louis-Caillet Lefebvre, "employé en qualité de maître d'étude de Troisième". Le document est daté du 4 juillet 1809.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

INSTITUTION DE SAINTE-BARBE.

Paris, le 180

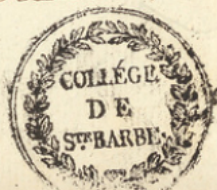
Le Chef de l'Institution atteste que M. Louis-
Caillet Lefebvre, employé en qualité de
maître d'étude de Troisième, se recommande
par sa régularité dans ses devoirs, tant classiques
que religieux; que sa moralité est en tout
conforme aux exemples et aux leçons qu'il doit
à ses élèves; que ses talents leur sont utiles
en sa qualité de maître d'étude et que
la juste sévérité de sa tenue est d'autant
plus précieuse à l'âge des élèves dont il est en
charge, qu'il est l'époque du développement
des vices pour l'indiscipline et la licence que
ne manifeste que trop la jeunesse actuelle.

Paris, le juillet 1809.

Eurey f.° 24.

Le Secrétaire de la Direction

Bailly



Lanneau